



13 juillet 2023

(23-4746)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

IRLANDE: RÈGLEMENT DE 2006 SUR LES BREVETS (MODIFICATION)
(S.I. N° 142 DE 2006)

Membre présentant la notification	IRLANDE
--	----------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement de 2006 sur les brevets (modification) (S.I. n° 142 de 2006)
Objet	Brevets (y compris la protection des variétés végétales)
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_10334_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/IRL/1
Brève description du texte juridique notifié	
Le Règlement notifié définit les exigences applicables en matière de preuve auxquelles une personne établie dans un autre État membre de la Communauté européenne et habilitée à agir en tant qu'agent de brevets en vertu de la législation de cet État doit se conformer pour agir pour le compte d'une autre personne en matière de brevets devant le Contrôleur des brevets, des dessins et modèles et des marques.	
Langue(s) du texte notifié	Anglais
Entrée en vigueur	29 mars 2006
Autre date	Adoption: 29 mars 2006

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	17 avril 2023
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	<i>Intellectual Property Unit (Unité de la propriété intellectuelle)</i> <i>Department of Enterprise, Trade and Employment</i> (Département des entreprises, du commerce et de l'emploi) trademarks@enterprise.gov.ie

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et réglementations notifiées au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.